



---

## Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la commune de Pessac (Saige Formanoir)

---

### Conclue entre :

- D'une part, **DOMOFRANCE**, représentée par François CORNUZ, Directeur Général
- D'autre part, la commune de **PESSAC**, représentée par Franck RAYNAL, le Maire de la ville
- D'autre part, **l'Etat**, représenté par Le Préfet de la Gironde
- D'autre part, **Bordeaux Métropole**, représentée par Alain JUPPE, Président

### Préambule

#### **Le cadre national**

*La qualité de vie urbaine est un objectif fort des contrats de ville. Les organismes Hlm en sont co-responsables aux côtés des collectivités locales (ville et EPCI), de l'Etat et de l'ensemble des acteurs amenés à intervenir dans les quartiers.*

*Assurer une égale qualité de service dans l'ensemble de leur patrimoine est un objectif que les organismes Hlm poursuivent au quotidien. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, cet objectif nécessite la mobilisation de moyens complémentaires, adaptés à la diversité des situations et aux évolutions de contexte parfois très rapides. En effet, bénéficier du même niveau de qualité de vie urbaine que dans les autres quartiers de la ville est une attente légitime des habitants.*

*L'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, institué par la loi de finances pour 2015, permet aux organismes Hlm de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers, qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.*

Cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine (Extrait)



La présente convention s'inscrit dans le cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB sur les logements sociaux en quartier prioritaire de la politique de la ville, défini nationalement par l'Etat, l'USH et les associations d'élus en lien avec les Contrats de Ville 2015-2020.

Elle a pour objet de présenter les choix locaux de mobilisation des moyens issus de l'abattement de TFPB, de l'agglomération au quartier, dans un objectif général de **renforcement de la mixité sociale et de la cohésion urbaine tout en garantissant la maîtrise des charges des locataires et des équilibres financiers des organismes HLM.**

## **Le projet de territoire**

**La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité**, pilotées par les collectivités locales et l'Etat, qui organisent et coordonnent les interventions pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers : sur-entretien, gestion différenciée des espaces, régulation des usages, organisation de la présence de proximité, soutien aux personnels..., en articulation avec les autres politiques et dispositifs (projet urbain, sécurité, développement social...).

A ce titre, les actions individuelles et collectives engagées par les bailleurs, inscrites dans le contrat de ville de l'agglomération et relevant de l'accord national USH-Etat-Associations de collectivités locales, peuvent figurer dans les conventions individuelles d'abattement.

De même, la gestion spécifique d'un quartier en termes de préparation des locataires au changement et de maintenance renforcée (maintien en sécurité, entretien, traitement des dégradations,...) peut être valorisée durant la phase d'attente d'un programme plus vaste décidé dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

La mobilisation de l'abattement de TFPB permet également aux organismes HLM de s'associer entre eux et/ou à leurs partenaires locaux sur des actions de Gestion Urbaine de Proximité spécifiquement liées au projet du territoire dès lors :

- qu'ils en partagent le diagnostic et le besoin,
- que les publics bénéficiaires sont les locataires du parc social,
- que l'échelle d'intervention est celle du quartier,
- que ces actions ne se substituent pas à un service public de droit commun,
- que les actions inter-bailleurs ou inter-acteurs contribuent à répondre efficacement aux dysfonctionnements du quartier ou à les prévenir
- que les organismes HLM sont associés à la gouvernance des actions.

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB en QPV établit, à partir d'un diagnostic partagé, un plan d'action triennal distinguant ce qui relève du renforcement des moyens de gestion de droit commun nécessaire au maintien d'une haute qualité de service et ce qui relève de la mise en place de moyens spécifiques.



## Identification du patrimoine concerné dans le Quartier Politique de la Ville de Pessac Saige Formanoir

### ➤ Le Quartier prioritaire de Saige Formanoir :

| Quartiers | Nombre total de logements | Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB | Estimation annuelle du montant de TFPB |
|-----------|---------------------------|--|--|
| Formanoir | 1430                      | 1430   |  |
| TOTAL     | 1430                      | 1430   | 238.844€                               |

De par son architecture Saige Formanoir est un quartier emblématique de l'agglomération bordelaise.

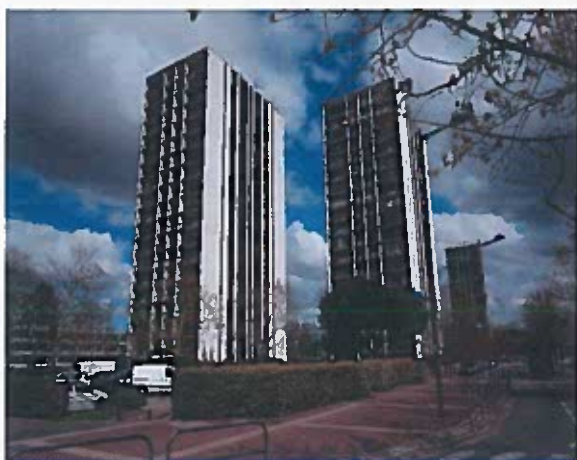
Les logements bénéficient d'un réseau de chauffage et d'eau chaude collectif produit par l'intermédiaire d'un puits de géothermie (1000 m de profondeur), avec l'appoint de gaz, ce qui en fait le chauffage le moins cher de Domofrance.

Le quartier a bénéficié en 2009 du premier déploiement à grande échelle des bornes de tri enterrées. Depuis sa construction, il a régulièrement fait l'objet de travaux de réhabilitation, d'amélioration et d'entretien. De nombreux services (commerces, service public, culture, sport) sont présents. Les habitants bénéficient d'une association représentative des locataires, l'amicale CNL de Saige.

Une étude urbaine, pilotée par la ville de Pessac est lancée en 2016 pour permettre la mise en place d'un projet de renouvellement urbain .

Le plan de composition urbain est constitué en son centre de huit tours de 18 étages et de 109 logements chacune (872 logements) construites entre 1972 et 1973. Un hall d'entrée par tour, donne accès aux 109 logements par deux ascenseurs et un escalier desservant chaque palier.

Des parkings sont répartis dans l'environnement immédiat, ainsi que deux travées de garages souterrains sécurisés, situées entre la tour 8 et les tours 9 et 10.



En périphérie de ces tours, se situent des bâtiments bas (R+3) sans ascenseur décomposés comme suit :

\_ Bâtiment 1 et 2 : Construction 1970, 261 logements répartis en 28 entrées et un parking souterrain sécurisé.



\_ Bâtiment 11 : Construction 1973, 85 logements desservis par 9 entrées.



Copropriétés issues de la vente HLM :

- La Cour Carrée (1977) 91 logements dont 6 sont encore la propriété de Domofrance
- La Ramée (1970) 152 logements dont 77 sont encore la propriété de Domofrance
- Les Mimosas(1973)41logements dont 30 sont encore la propriété de Domofrance

Donc Domofrance a vendu 60% des logements sur ces trois copropriétés .



Bâtiment étudiant (R+2) : Construction 2009 , 99 logements étudiants desservis par deux halls d'entrée , avec un parking souterrain sécurisé.

Ce bâtiment accueille l'antenne de gestion Domofrance qui a en charge la gestion de proximité sur le quartier.



## I Résultats du diagnostic

Sur invitation de la Mairie de Pessac, un diagnostic en marchant a été réalisé le 18 novembre 2015 en présence de :

- Pour l'état : Fabrice Raoul, délégué du Préfet
- Pour la collectivité Naji YAHMDI, adjoint au Maire, délégué au développement social et urbain, Stéphane PIERROT, Eléonore BONNET et Hélène BARBOT
- Pour Bordeaux Métropole : M. Denis PINSOLLE.
- Pour les structures et associations impliquées dans la vie du quartier : Amicale CNL de Formanoir représenté par Mme Betty ADAM et M. Gérard VALLEE, L'association USCP représentée par son président Chafik FADIL.
- Pour Domofrance : Yvan Auvray, Responsable d'antenne et Jean-Christophe Marsan, Délégué territorial

Le diagnostic partagé de la situation du quartier de Formanoir a permis d'identifier :

- Les atouts et les points forts :
  - De nombreux équipements
  - Un personnel de proximité très présent
  - Un accès aisé aux transports en commun
  - Des espaces verts nombreux et entretenus
  - Des aires de jeux d'enfants
  - La propreté des halls et des parkings
  - Un traitement efficace des encombrants (via insertion)
  - Présence de parkings souterrains sécurisés







➤ Les faiblesses et points de vigilance

- Une occupation des balcons anarchique et peu esthétique
- Forte présence d'encombrants et de déchets
- Parties communes des tours vétustes
- Présence de pigeons
- Cheminements piétons en mauvais état
- Stationnement sauvage et présence d'épaves
- Regroupements dans les halls des tours et en proximité
- Signalétique peu claire et vieillissante
- Manque de sécurisation aux abords des routes
- Manque d'équipement pour les vélos
- Centre commercial mal agencé, problèmes des poubelles...





Aussi, ce diagnostic permet de poursuivre des actions déjà engagées sur le quartier et d'en engager de nouvelles pour capitaliser les atouts et améliorer les points faibles .

- **Renforcement du Personnel de proximité** avec la création d'un poste de gardien superviseur. Il a pour objectif de coordonner les tâches de l'équipe de personnel de proximité actuellement en place et de les accompagner. Une équipe de dix personnes (cinq gardiens et cinq employés d'immeubles) intervient au quotidien pour le nettoyage et l'entretien des parties communes. Le gardien Superviseur anime et organise cette équipe pour optimiser les missions. Il encadre les effectifs issus de d'insertion par l'activité économique qui sont susceptibles d'intervenir (ramassage papiers déchets, remplacement gardiens, gestion des encombrants). Enfin, il sert de lien sur le terrain pour toutes les actions d'animation ou de lien social mises en place sur le secteur.
- **En matière de sur-entretien :**
  - Réparation des équipements vandalisés (bris de glace, vandalisme sur ascenseur et sur contrôle d'accès ...).L'essentiel de ces actes d'incivilité est lié à l'occupation des halls d'entrée par des groupes de personnes.
  - Renforcement du nettoyage : pour conserver un cadre de vie agréable et lutter contre le manque d'hygiène constaté sur certaines entrées, nous effectuons du surnettoyage dans les halls par des interventions ponctuelles commandées à la structure d'insertion AIPAC.
- **Gestion des déchets et encombrants :**
  - évacuation des nombreux encombrants sur le site avec mise en place d'un dispositif vertueux, faisant appel à l'insertion et permettant de valoriser le traitement des encombrants.
  - Contrat de ramassage des encombrants dans les parties communes ou dans les locaux tampons par AIPAC, avec transport vers centre de tri R3. Traitement et valorisation de ces encombrants par R3.

- Renforcement de ramassage de déchets et de papiers : pour garantir l'hygiène sur le quartier nous faisons appel à l'insertion pour réaliser des opérations ponctuelles de ramassage de débris sur les espaces extérieurs. Ces interventions venant en complément des contrats en cours sur le secteur
- **Tranquillité résidentielle** : Une étude de sûreté urbaine sera menée sur le quartier au cours de la période triennale. Cette étude sera réalisée par un bureau expert sur le sujet et viendra en complément d'autres analyses (étude police). Elle répond à une problématique récurrente sur le quartier, d'occupation de halls et d'espaces communs par des regroupements, du vandalisme et donc d'un sentiment d'insécurité chez les habitants. Elle viendra étayer « l'étude stratégique préalable au renouvellement urbain du quartier de Saige » pilotée et lancée par la ville en 2016.
- **Concertation / sensibilisation des locataires** : Dans le cadre de dispositifs spécifiques, nous participerons à des actions de sensibilisation, à destination des habitants sur les thèmes de l'hygiène et du stationnement, avec l'objectif pédagogique de pouvoir recadrer des habitudes ou des comportements non adaptés à la préservation du cadre de vie (dépôt sauvages de poubelles, jet de débris par les fenêtres, stationnement sur les espaces verts ou sur des zones non adaptées...)
- **Animation Lien social Vivre ensemble**
  - Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble : Cofinancement du feu d'artifice du 31 décembre, participation aux différentes animations associatives organisées sur le quartier (fête des voisins, fêtes le mur, USCP ...)
  - Actions d'accompagnement social spécifiques : Avec la mise en place du Conseil Citoyen, Domofrance souhaite pouvoir participer à des projets portés par cette assemblée à destination du quartier et de ses habitants.
  - Chantiers éducatifs : Participation à la mise en œuvre de chantiers éducatifs pour permettre aux habitants de commencer une insertion vers le travail, par le biais de ces chantiers encadrés, en partenariat avec la ville.
  - Mise à disposition de locaux associatifs ou de service : Mise à disposition des locaux de la bibliothèque Pablo Neruda, sur la résidence « Les mimosas » et de la plateforme des services sur le centre commercial.
- **Petits travaux d'amélioration de la qualité de service**
  - Petits travaux d'amélioration du cadre de vie : Mise en œuvre d'un plan d'action visant l'amélioration de la sécurité des halls d'entrées des tours, à savoir, réfection et renforcement de l'éclairage, renforcement du contrôle d'accès, renforcement des portes de hall .  
Amélioration de la signalétique sur le quartier pour mieux se repérer et se diriger, réfection de la signalétique autour des zones sensibles pour faciliter les usages (bornes de tri enterrées, entrée et sortie de parking, espaces verts ...)
  - Surcoût, remise en état des logements : effort à la remise en état des logements libérés en QPV, en comparaison avec les remises en état hors QPV. Cette action visant à maintenir un niveau d'attractivité à la commercialisation.

### ***En annexe 1 : Eléments du Diagnostic en marchant***

## **II Identification des moyens de gestion de droit commun**

Depuis plusieurs années, Domofrance fait état des moyens de gestion de droit commun supplémentaires qu'il investit dans le quartier politique de la Ville de Saige Formanoir comparativement au reste de son parc sur la ville de Pessac .

L'identification des moyens de gestion de droit commun devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2016 et fera l'objet d'une annexe à la présente convention.

*En annexe 2 : tableau cadre national*

## **III Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB**

Le programme d'action triennal est la résultante des diagnostics auparavant réalisés et des différents échanges entre les signataires de cette convention.

L'affectation des moyens a été décidée par les signataires de cette convention.

Les actions sont identifiées dans le tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels sur la période 2016 – 2017 – 2018 figurant à l'annexe 2.

Le programme d'action prévisionnel pourra être amené à évoluer sur la période et ce en fonction des modalités de pilotage.

Les actions qui n'auront pu être financées l'année de leur programmation, pourront être provisionnées par le bailleur pour une réalisation à l'année N+1, le tout dans la durée d'application de la convention d'abattement à condition que les services fiscaux le permettent.

*En annexe 2 : tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels.*

## **IV Modalités d'association des représentants des locataires**

Conformément au cadre national, les signataires de la convention se détermineront sur les modalités d'association des représentants de locataires sur :

- la détermination des plans d'actions,
- les instances de suivi qui seront mises en place,
- l'évaluation des résultats,
- le réajustement des plans d'action.

Les représentants de locataires présents sur ces résidences, devront également être associés au suivi, par l'intermédiaire des différents Conseils Citoyens et Conférences de secteurs.

## **V Modalités de pilotage**

Le pilotage de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB doit permettre de donner une lisibilité partagée sur l'utilisation de cette ressource par les organismes HLM pour atteindre un même niveau de qualité de service dans les QPV que dans l'ensemble du parc, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants.

Un pilotage est mis en place à différents niveaux pendant la durée d'application de la présente convention :

- Des réunions de pilotage et des réunions techniques sont organisées régulièrement par la commune, minima deux fois par an, et dans le cadre des instances existantes dédiées à une éventuelle GUP. Elles associent, obligatoirement, les services de l'État (délégué du Préfet) et un représentant de chaque bailleur présent sur la commune. Ces réunions ont pour objectif de définir et de suivre le programme d'actions prévu à l'article III de la convention. Les bailleurs sont chargés d'y présenter un rapport d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions au moyen des tableaux de bord prévus à l'annexe 3 du cadre national. Cette instance se réunit au moins une fois par an avec les représentants des locataires et/ou les membres des conseils citoyens Elle valide, le cas échéant, les ajustements aux programmes d'action ou les avenants à la convention.
- un groupe de travail départemental associant l'État (délégué du Préfet, DDTM, DRFIP), l'AROSHA et les EPCI est chargé d'élaborer des réponses communes sur les points à clarifier.
- un bilan annuel, quantitatif et qualitatif, des résultats par quartiers de l'ensemble des conventions sera présenté au comité de pilotage du contrat de ville. Il sera réalisé par les services de Bordeaux Métropole sur la base des bilans produits par les bailleurs au moyen des tableaux de présentation prévu à l'annexe 2 du cadre national. Cette instance se réunit au moins une fois par an. Le bilan des conventions doit permettre d'assurer la consolidation des tableaux de bord au niveau régional.

Désignation des référents dans les collectivités et dans les services de l'État :

- Pour l'État : DDTM et délégués du préfet
- Pour la commune : Direction Du Développement Social Urbain
- Pour Bordeaux Métropole : Service stratégies et solidarité urbaine-Politique de la ville

## **VI Suivi, évaluation**

Le bailleur fait état des moyens investis dans le QPV comparativement au reste du parc sur la base d'indicateurs constitués courant 2016, permettant d'identifier les surcoûts en matière de renforcement des moyens de gestion de droit commun, sur la base du référentiel défini par le cadre national.

Les tableaux des actions entreprises en contrepartie de l'abattement de TFPB, définis par le cadre national, sont présentés par Domofrance à l'instance locale de suivi et de pilotage a minima deux fois par an et adressés annuellement par le bailleur au Préfet du département, au Président de Bordeaux Métropole et au Maire de la Commune

L'Etat, Bordeaux Métropole et la Ville de Pessac vérifient que le coût résiduel pour l'organisme, déduction faite d'éventuels financements d'autres partenaires, est au moins égal à l'économie d'impôt générée. Leurs travaux de contrôle sont coordonnés au sein de l'instance technique locale.

Une évaluation sera effectuée 6 mois avant la fin de l'application de la convention afin d'examiner la mise en œuvre de la convention au regard des objectifs initialement assignés, aux moyens financiers et en cherchant à identifier les axes de progrès.

Le diagnostic en marchant organisé par la commune sera actualisé chaque année pour permettre l'adaptation du programme d'actions aux besoins du territoire.

Une enquête de satisfaction par quartier auprès des locataires sera réalisée par le bailleur (a minima triennale).

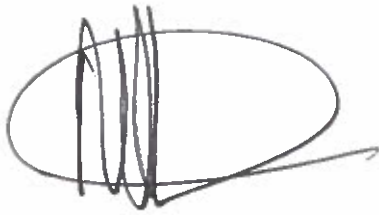
Cette démarche sera présentée au Copil local avant sa tenue.

Les résultats de l'enquête pourront être issus de l'enquête triennale menée obligatoirement par les organismes HLM.

Ils seront présentés aux instances représentatives des locataires et au conseil citoyen.

**SIGNATAIRES**

**Le Préfet de la Gironde**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by several vertical strokes and a long horizontal tail.

**Pierre DARTOUT**

**Le Maire de la Ville de Pessac**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck Raynal' in a cursive style.

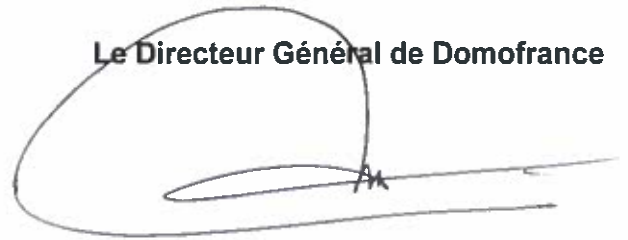
**Franck RAYNAL**

**Le Président de Bordeaux Métropole**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Juppe' in a cursive style.

**Alain JUPPE**

**Le Directeur Général de Domofrance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by several horizontal strokes.

**François CORNUZ**

4. KONTAK VIBRASI

100

100



Annexe 2 : TABLEAU CADRE NATIONAL

| <b>Actions de gestion</b>                      | <b>Indicateurs</b>   | <b>Hors QPV</b> | <b>En QPV</b> |
|--|--|-----------------|---------------|
| Entrée dans les lieux                          | Coût moyen de remise en état   |                 |               |
| <b>Equipements</b>                             |  |                 |               |
| Ascenseurs                                     | Coût du contrat de maintenance<br>Coût moyen de réparations supplémentaires<br>(par an/équipement) |                 |               |
| Contrôles d'accès                              | Coût du contrat de maintenance<br>Coût moyen de réparations supplémentaires<br>(par an/équipement) |                 |               |
| Nettoyage des parties communes et des abords   | Coût moyen annuel par logement   |                 |               |
| Maintenance des parties communes et des abords | Coût moyen annuel par logement   |                 |               |
| Gardiennage et surveillance                    | Nombre de personnes pour 100 logements<br>(gardien, agent d'immeuble ...)                          |                 |               |



### Tableau de bord actions TFBP

Quartier :

- 1 Terminée
- 2 En cours
- 3 Non démarrée
- NR Non renseigné

| Axe/Objectif | Action | Échéance | Etat action | Causes retard ou report | Commentaire |
|--------------|--------|----------|-------------|-------------------------|-------------|
|              |        |          |             |                         |             |
|              |        |          |             |                         |             |
|              |        |          |             |                         |             |
|              |        |          |             |                         |             |
|              |        |          |             |                         |             |
|              |        |          |             |                         |             |
|              |        |          |             |                         |             |
|              |        |          |             |                         |             |
|              |        |          |             |                         |             |
|              |        |          |             |                         |             |
|              |        |          |             |                         |             |



## Tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année (s) : 2016 - 2017-2018

Ville : Pessac

Quartier prioritaire : Saige

Organisme : Domofrance

Nombre de logements dans le quartier : 1431

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 238 844 €

| Axes  | Actions  | Calendrier | Dépense prévisionnelle   | Financement bailleur | Autre financement | Dépense valorisée TFPB | Taux de valorisation TFPB |
|---|--|------------|--|----------------------|-------------------|------------------------|---------------------------|
| Renforcement de la présence du personnel de proximité                         | Renforcement du gardiennage et surveillance (Gardien superviseur)<br>Encadrement équipe de proximité pour optimisation des interventions.<br>Encadrement de l'insertion. Participation animation partenariats. Organiser la veille sécurité. | 2016       | 38 637,00 €  | 38 637 €             |                   | 38 637 €               | 100,00%                   |
| Sur-entretien   | Réparation des équipements vandalisés  | 2016       | 22 805 €   | 22 805 €             |                   | 22 805 €               | 100,00%                   |
| Gestion des déchets et encombrants/épaves                                     | Enlèvement des encombrants Dispositif R3 +AIPAC  | 2016       | 62 000 €   | 62 000 €             |                   | 62 000 €               | 100,00%                   |
| Concertation/sensibilisation des habitants                                    | Dispositif spécifique à la sensibilisation à l'hygiène et au stationnement   | 2016       | 1 000 €  | 1 000 €              |                   | 1 000 €                | 100,00%                   |
| Animation, lien social, vivre ensemble  | Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble :<br>participation feu d'artifice<br>fêtes des voisins<br>fêtes le mur<br>USCP<br>participation projet conseil citoyen<br>Chantiers éducatif  | 2016       | 1 000 €<br>300 €<br>700 €<br>1 000 €<br>1 000 €<br>1 750 €<br>41 705 € | 47 455 €             |                   | 47 455 €               | 100,00%                   |
| Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU) | Remise en l'état logements à la rotation<br>Amélioration des halls des tours( éclairage, contrôle d'accès sécurisation) et<br>Amélioration signalétique  | 2016       | 48 109 €<br>20 000 €   | 68 109 €             |                   | 66 947 €               | 98,29%                    |
| <b>TOTAL</b>  |  |            | <b>240 006 €</b>   | <b>240 006 €</b>     | <b>0</b>          | <b>238 844 €</b>       | <b>99,52%</b>             |

## Tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année (s) : 2016 - 2017-2018

Ville : Pessac

Quartier prioritaire : Saige

Organisme : Domofrance

Nombre de logements dans le quartier : 1431

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

238 844 €

| Axes  | Actions   | Calendrier   | Dépense prévisionnelle  | Financement bailleur | Autre financement | Dépense valorisée TFPB | Taux de valorisation TFPB |
|---|---|--------------|---|----------------------|-------------------|------------------------|---------------------------|
| Renforcement de la présence du personnel de proximité                         | Renforcement du gardiennage et surveillance (Gardien superviseur)<br>Encadrement équipe de proximité pour optimisation des interventions.<br>Encadrement de l'insertion. Participation animation partenariale. Organiser la veille sécurité.  | 2017         | 38 637,00 €   | 38 637 €             |                   | 29 637 €               | 76,71%                    |
| Tranquillité résidentielle  | Etude de surêté urbaine<br>Réparation des équipements vandalisés<br>Renforcement nettoyage  | 2017<br>2017 | 24 000,00 €<br>22 805 €<br>8 736 €  | 24 000 €<br>31 541 € |                   | 24 000 €<br>31 541 €   | 100,00%<br>100,00%        |
| Gestion des déchets et encombrants/épaves                                     | Enlèvement des encombrants Dispositif R3 + ALPAC<br>Renforcement ramassage papiers et débris. Valorisation des déchets et compostage / Régie de quartier. Bacalan   | 2017         | 62 000 €<br>8 736 €   | 70 736 €             |                   | 70 736 €               | 100,00%                   |
| Concertation/sensibilisation des habitants                                    | Dispositif spécifique à la sensibilisation à l'hygiène et au stationnement<br>Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble :<br>participation feu d'artifice<br>fêtes des voisins<br>fêtes le mur<br>USCP<br>participation projet conseil citoyen<br>Chantiers éducatif :<br>Mise à disposition bibliothèque (valor. prix logement) mise à disposition plateforme (valor.prix commerce) | 2017         | 1 000 €<br>1 000 €<br>300 €<br>700 €<br>1 000 €<br>4 000 €<br>2 750 €<br>41 705 € | 1 000 €<br>51 455 €  |                   | 1 000 €<br>29 608 €    | 100,00%<br>58%            |
| Animation, lien social, vivre ensemble  |   | 2017         | 48 109 €<br>20 000 €  | 68 109 €             |                   | 52 322 €               | 77%                       |
| Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU) | Remise en l'état logements à la rotation<br>Amélioration des halls des tours (éclairage, contrôle d'accès sécurisation) +<br>amélioration signalétique  | 2017         | 285 478 €   | 285 478 €            | 0                 | 238 844 €              | 83,66%                    |
| <b>TOTAL</b>  |   |              | <b>285 478 €</b>  | <b>285 478 €</b>     | <b>0</b>          | <b>238 844 €</b>       | <b>83,66%</b>             |

## Tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année (s) : 2016 - 2017-2018

Ville : Pessac

Quartier prioritaire : Saige

Organisme : Domofrance

Nombre de logements dans le quartier : 1431

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 238 844 €

| Axes  | Actions   | Calendrier | Dépense prévisionnelle   | Financement bailleur | Autre financement | Dépense valorisée TFPB | Taux de valorisation TFPB |
|---|---|------------|--|----------------------|-------------------|------------------------|---------------------------|
| Renforcement de la présence du personnel de proximité                         | Renforcement du gardiennage et surveillance (Gardien superviseur)<br>Encadrement équipe de proximité pour optimisation des interventions.   | 2018       | 38 637,00 €  | 38 637 €             |                   | 34 790 €               | 90,04%                    |
| Sur-entretien   | Réparation des équipements vandalisés<br>Renforcement nettoyage   | 2018       | 22 805 €<br>8 736 €  | 31 541 €             |                   | 31 541 €               | 100,00%                   |
| Gestion des déchets et encombrants/épaves                                     | Enlèvement des encombrants Dispositif R3 +AIPAC<br>Renforcement ramassage papiers et détritus. Valorisation des déchets et compostage / Régie de quartier Bacalan   | 2018       | 62 000 €<br>8 736 €  | 70 736 €             |                   | 70 736 €               | 100,00%                   |
| Concertation/sensibilisation des habitants                                    | Dispositif spécifique à la sensibilisation à l'hygiène et au stationnement  | 2018       | 1 000 €  | 1 000 €              |                   | 1 000 €                | 100,00%                   |
| Animation, lien social, vivre ensemble  | Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble :<br>participation feu d'artifice<br>fêtes des voisins<br>fêtes le mur<br>USCP<br>participation projet conseil citoyen<br>Chantiers éducatif :<br>Mise à disposition bibliothèque (valor. prix logement) mise à disposition plateforme (valor.prix commerce) | 2018       | 1 000 €<br>600 €<br>1 400 €<br>1 000 €<br>5 000 €<br>2 750 €<br>41 705 € | 53 455 €             |                   | 47 455 €               | 88,78%                    |
| Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU) | Remise en l'état logements à la rotation<br>Amélioration des halls des tours( éclairage, contrôle d'accès sécurisation) et<br>Amélioration signalétique   | 2018       | 48 109 €<br>20 000 €   | 68 109 €             |                   | 53 322 €               | 78,29%                    |
| <b>TOTAL</b>  |   |            | <b>263 478 €</b>   | <b>263 478 €</b>     | <b>0</b>          | <b>238 844 €</b>       | <b>90,65%</b>             |

